

Fin de conciliation pour les conciliateurs de justice

Ces bénévoles signent un courrier amer au garde des Sceaux

C'est un courrier amer que vient de recevoir, fin juillet, le garde des Sceaux. Un courrier qui raconte le rôle majeur que jouent chaque jour dans notre pays les conciliateurs de justice. Des hommes et des femmes qui récoltent en retour peu de considération.

Ils y rappellent qu'ils concilient chaque année plus de 100 000 affaires civiles, en tenant quelque 4 400 permanences et en recevant près d'un million de justiciables, ce qui contribue, de fait autant que de droit, à désencombrer les tribunaux. Une association par cour d'appel et 32 présidents régionaux. Avec des délais de traitement des affaires qui sont souvent de

Leur travail de contribution bénévole est estimé à 8 millions d'euros par an.

l'ordre de deux mois. Rien à voir avec la lenteur de la justice ordinaire...

"Nous ne sommes que des facilitateurs, mais nous ramènon souvent la paix dans les foyers. Cela va du différend avec un voisin pour un problème de branche qui dépasse au conflit avec un locuteur social, en passant par un problème auto avec son garage", résume Lionel Fleury, secrétaire national, conciliateur de justice à Caen (Calvados), responsable pour la Basse-Normandie et ancien directeur de l'École de journalisme de Marseille (EJ-



Près de 200 conciliateurs de justice bénévoles exercent en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur les 2500 que compte la France.

/PHOTO ARCHIVES BRUNO SOUILLARD

CAM). Selon lui, le travail de contribution bénévole des conciliateurs au ministère de la Justice est estimé chaque année à l'équivalent de 8 millions d'euros. Les conciliateurs ne sont que défrayés de leurs missions et de leurs déplacements.

"Le rapport Sauvè nous a un peu énervés!"

"Il faut dire que le rapport Sauvè de fin des États généraux de la justice nous a un peu énervés!", avoue Lionel Fleury sans ambages, en ce que ce document porterait une certaine "mécon-

naissance", voire une "indifférence" à leur mission de conciliation préalable. Il s'agace aussi d'entendre tous les jours que l'on recrute de nouveaux fonctionnaires ou assistants de justice, quand les conciliateurs de France travaillent dans l'ombre.

"Gardons-nous d'ignorer ceux de nos citoyens les moins armés et les plus éloignés de l'accès au droit", écrit Patrick Tronche, leur président. L'alerte a été diffusée à tous les magistrats, parlementaires et conciliateurs de France.

Un sujet qui trouve évidem-

ment une certaine acuité dans notre région, quand on sait que l'association régionale des conciliateurs d'Aix-Marseille est l'une des plus grosses de France, avec plus de 200 conciliateurs. Ils sont 2500 en France. Le périmètre de leur intervention exclut en revanche les affaires pénales, le droit de la famille et le droit administratif. "Une mauvaise transaction vaut mieux qu'un bon procès, et elles sont loin en plus d'être de mauvaises transactions...", aime à dire Lionel Fleury.

Denis TROSSERO